

Enquête auprès des salariés de l'État en 2022 (FPE 2022)

Commission Emploi, qualification et revenus du travail



12 mai 2022

- **Enquête auprès des salariés de l'État en 2022 (FPE 2022)**
- L'enquête FPE appartient au SI sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires (statistiques européennes) : FPE complète – sur son champ – les enquêtes ECMOSS et les sources administratives
- Objectifs :
 - Recueillir des informations concernant les salariés de la fonction publique non disponibles dans les bases administratives (Siasp) : diplôme, temps de travail effectif par exemple, pour la réponse à Eurostat ;
 - Approfondir certains thèmes pour des études.

L'enquête FPE 2022 :

- Prévues en collecte en 2023, de mai à juillet
- 4^{ème} édition après FPE 2018, FPE 2014 et FPE 2010 (en collecte en 2019, 2015 et 2011)
- Un échantillon de 33 000 salariés de la FPE (sur 2,2 millions)
- Enquête par internet en première intention (par papier sinon)

FPE 2022 : on reconduit au maximum le dispositif de FPE 2018

- Principe de parcimonie : enquête importante mais « petite », gros investissements des précédentes éditions à rentabiliser
- 3 évolutions envisagées :
 - Quelques adaptations nécessaires du questionnaire : consultations Depp en décembre 2021, DGAFP / Sies et plus généralement Cnis au T2 2022 ;
 - Collecte avancée à la fin du printemps / début de l'été 2023 (contre automne 2019 la fois précédente) et raccourcie ;
 - Récupération des adresses mails pour simplifier les contacts et envoyer des mails de rappel : objectif d'améliorer les contacts et faciliter le raccourcissement de la collecte ;

Retrouvez-nous sur :

[insee.fr](https://www.insee.fr)



12 mai 2022